

Mission Culture et Handicap

Bilan de la deuxième étape, mai 2006

Sommaire

Préambule

Liste des participants

1) Bilan des travaux des groupes de la deuxième étape

Groupe « Tarification »

- Présentation du groupe et des résultats obtenus
- Conclusions du rapport et évolutions déjà constatées.

Groupe « Emploi des personnes handicapées »

- Présentation du groupe et des résultats obtenus
- Rapport présentant l'état des lieux
- Présentation de la base d'échanges et d'informations (fiche 1).
- Le guide d'accueil des salariés handicapés (fiche 2).

Groupe « Accueil des visiteurs handicapés mentaux »

- Présentation du groupe et des résultats obtenus
- Présentation de la formation inter-établissements et de son bilan (fiche 1)
- Projet d'une offre commune pour l'automne 2006 (fiche 2)
- Cahier de recommandations pour l'accueil des visiteurs handicapés mentaux (fiche 3).

Groupe « Promotion – communication »

- Travaux et perspectives du groupe
- Lettre d'informations culturelles à usage des publics handicapés « @riane » n°1, avril-juin 2006

Groupe « Nouvelles technologies et handicap »

Méthodes et perspectives du groupe

2) Poursuite des travaux des groupes de la première étape

- « Visiteurs malvoyants »
- « Alarmes pour les personnes sourdes »
- « Sensibilisation du personnel »
- « Accessibilité des bâtiments existants »

3) L'utilisation de Sémaphore

- L'ouverture d'espaces de travail partagés dans Sémaphore
- Capture d'écran du sommaire de l'espace « Culture et Handicap » dans Sémaphore

4) Annexes

- Lettres de missions
- Rapport du groupe « Tarification »

Mission Culture et Handicap

Bilan de la deuxième étape

Préambule

Le 28 mars 2003, dans le cadre de la priorité fixée par le président de la République en faveur de l'insertion des personnes handicapées, le ministre de la culture et de la communication a confié aux présidents de la Cité des sciences et de l'industrie et du musée du quai Branly, la mission de proposer des mesures concrètes visant à améliorer, à court terme, l'accueil des personnes handicapées dans les établissements culturels.

Un comité de pilotage a été mis en place, réunissant les représentants d'une douzaine d'établissements publics dépendant du ministère de la culture et de la communication. Y ont également été d'emblée associés, deux organismes ne relevant pas de ce ministère : le Muséum national d'Histoire naturelle et le Palais de la découverte.

Première étape

Dans un premier temps, ce comité a créé **six groupes de travail** dont les missions correspondent à des problématiques actuellement en phase de recherche-développement au sein de plusieurs institutions culturelles :

- amélioration de la prise en compte des personnes malvoyantes ;
- utilisation de pictogrammes, notamment dans les documents d'aide à la visite ;
- dispositifs d'alarme et d'information en temps réel pour les visiteurs sourds et malentendants ;
- accessibilité des sites internet aux personnes handicapées ;
- sensibilisation du personnel des établissements culturels ;
- accessibilité des bâtiments existants aux personnes handicapées.

Les quatre premiers groupes ont réalisé, dans les établissements participants, des améliorations de tous ordres : architectural, éditorial, informatique et technique. Conformément à l'objectif fixé par le ministre, ces travaux sont complétés, pour chaque question traitée, par des carnets de préconisations ou de conseils destinés à être largement diffusés. Le groupe « sensibilisation du personnel » a conçu, pour sa part, un support d'échanges d'information sur les formations des personnels à l'accueil des personnes handicapées. Quant au groupe « accessibilité des bâtiments existants », il a produit un document de diagnostic, d'analyse et de proposition sur l'accessibilité de huit sites culturels emblématiques.

Les carnets seront intégrés dans le guide qui devrait être édité à l'automne 2006 par le ministère de la culture et de la communication. Quant aux bilans des groupes de travail, ils sont en ligne sur le site internet du ministère. La diffusion des bonnes pratiques est, en effet, une préoccupation permanente du comité de pilotage et du ministère.

Les travaux de ces groupes ont fait l'objet d'une communication au cours de la dernière réunion de la Commission nationale Culture et Handicap le 29 novembre 2004.

Deuxième étape

Au vu de ces premiers résultats, Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication, a demandé, dès le 16 juillet 2004, au président de la Cité des sciences et de l'industrie, d'engager une deuxième série de travaux reposant sur les mêmes principes (mobilisation des acteurs du terrain, souci d'amélioration concrète et rapide, diffusion large des résultats...).

Réuni le 30 septembre de la même année, le comité de pilotage animé par la Cité a créé **cinq nouveaux groupes de travail** :

- emploi des personnes handicapées dans les établissements culturels ;
- tarification ;
- accueil des visiteurs handicapés mentaux ;
- apport des nouvelles technologies pour les visiteurs déficients sensoriels ;
- promotion des offres culturelles auprès des personnes handicapées.

Le comité a par ailleurs décidé de s'élargir à de nouveaux établissements relevant du ministère chargé de la culture (Bibliothèque publique d'information, Musée d'Orsay, Musée Guimet, Réunion des musées nationaux) ou d'autres ministères (Conservatoire national des arts et métiers, Musée de l'armée, Musée de l'air et de l'espace, Musée national de la marine).

Le groupe «Tarification» s'était fixé comme objectif de comparer les tarifs pratiqués dans les établissements culturels en direction des personnes handicapées et de leurs accompagnateurs. Sous cet angle, il a constaté l'existence de quatre grands domaines (les musées et lieux d'expositions, le spectacle vivant, le cinéma et les bibliothèques de lecture publique) régis par des problématiques tarifaires assez différentes.

Au vu de ce constat, certains des établissements participants ont entrepris de modifier leurs tarifs pour se rapprocher des tendances constatées dans leur secteur. Pour le reste, le rapport présente des propositions d'évolution dans la logique de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, laquelle pose le principe d'un droit à compensation des conséquences du handicap. Il appartient aux services du ministère de la culture et de la communication, auquel il a été transmis le 30 octobre 2005, de dégager, le cas échéant, des recommandations susceptibles d'être plus largement diffusées.

Si, en matière de tarification, on peut considérer que le travail est pratiquement terminé, les quatre autres groupes pilotent, au-delà de leurs premières réalisations, des projets qui devraient arriver à maturité en 2006 et se prolonger. C'est, par exemple, le cas des formations communes mises en place à partir de cette année par le groupe « Accueil des visiteurs handicapés mentaux », après un test réalisé en 2005. De même, l'offre conjointe que les établissements participant à ce groupe veulent proposer à ces visiteurs verra aussi le jour à l'automne prochain.

Comme pour plusieurs groupes de la première étape, le travail en réseau est amené à se développer et à se pérenniser. Le groupe « Emploi des personnes handicapées » a, par exemple, créé sur Sémaphore, l'intranet du ministère de la culture et de la communication, une base d'échanges et d'informations où chaque établissement mettra en ligne des informations sur les candidatures de travailleurs handicapés qu'il aura reçues.

Dans la phase d'élaboration du bilan de cette deuxième étape, la Cité des sciences a pris l'initiative d'une rencontre entre les responsables des groupes thématiques et les représentants

des associations représentatives du monde du handicap qui siègent au comité d'entente de la Commission nationale Culture et Handicap. Cette réunion, qui s'est tenue le 31 janvier dernier, a permis de faire le point sur les travaux en cours et sur les possibilités de collaboration.

Comme pour ceux de la première étape, il est essentiel que les résultats de cette deuxième étape soient très largement diffusés par les services du ministère afin d'être mis à la disposition du plus grand nombre d'institutions culturelles.

Perspectives

Lors du dernier comité de pilotage qui s'est tenu le 12 janvier 2006, les établissements participants ont exprimé le souhait de continuer à travailler ensemble, notamment pour suivre la mise en application des textes d'application de la loi du 11 février 2005 visant la mise en conformité du cadre bâti. Ils ont demandé à la délégation au développement et aux affaires internationales du ministère de la culture et de la communication de piloter un groupe de travail sur ce sujet et de leur fournir informations et outils méthodologiques. Ce groupe sera mis en place dès la parution des textes. D'autres groupes thématiques pourront être créés en fonction des besoins des établissements publics.

Enfin, l'approche retenue tout comme les premiers résultats obtenus ont conduit de nouveaux établissements à solliciter leur participation aux travaux de certains groupes. C'est ainsi que quatre musées de la Ville de Paris et deux musées du réseau des pays de Seine-et-Marne vont participer aux formations à l'accueil des publics déficients intellectuels. Par ailleurs, le comité régional du tourisme Paris Ile-de-France a rejoint le groupe « Promotion – communication ».

Mission Culture et Handicap

Participants

Cité des sciences et de l'industrie (pilote)
Basilique cathédrale de Saint-Denis
Bibliothèque nationale de France
Bibliothèque publique d'information
Centre Pompidou
Centre des monuments nationaux
Château de Versailles
Cité de la musique
Etablissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels
Musée de l'air et de l'espace
Musée des arts et métiers
Musée Guimet
Musée du Louvre
Musée national de la marine
Musée d'Orsay
Musée du quai Branly
Muséum national d'Histoire naturelle
Opéra national de Paris
Palais de la découverte
Parc de la Villette
Réunion des musées nationaux
Théâtre national de Chaillot

Administration centrale du ministère de la culture et de la communication : direction des musées de France, direction de l'administration générale et délégation au développement et aux affaires internationales.

Mission Culture et Handicap

Groupe « Tarification »

Participants

Bibliothèque nationale de France (pilote), Cité de la musique, Cité des sciences et de l'industrie, Château de Versailles, Centre des monuments nationaux, Muséum national d'Histoire naturelle, Musée d'Orsay, Musée du Louvre, Opéra national de Paris.

Le groupe a dressé un état des lieux des pratiques tarifaires permettant à chaque établissement de se situer par rapport à ceux qui proposent le même type d'offres. Pour cela, quatre domaines ont été distingués en raison de leurs différences en termes de contexte socio-économique et de politiques engagées en matière de tarification à l'égard des personnes handicapées.

- Le domaine patrimonial (monuments, musées, lieux d'expositions).
- Le spectacle vivant.
- Le cinéma.
- Les bibliothèques de lecture publique.

La question des pièces justificatives permettant de bénéficier d'une tarification spécifique pour les personnes handicapées et celle des principes en faveur d'une politique tarifaire propre ont également été abordées.

A la suite de cet état des lieux, plusieurs établissements participant à ce groupe ont décidé de modifier leur grille tarifaire. C'est ainsi que le musée d'Orsay et le musée du Louvre ont rapproché leur tarif à l'égard des groupes de personnes handicapées ; la Cité de la musique et le Centre des monuments nationaux ont modifié leur tarification pour les individuels. Enfin, la Cité des sciences et de l'industrie et la Bibliothèque nationale de France ont décidé d'accorder la gratuité totale d'accès aux personnes handicapées et à leur accompagnateur éventuel.

En conclusion, le rapport présente des propositions d'évolution s'inscrivant dans la logique de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, laquelle pose le principe d'un droit à compensation des conséquences du handicap. Il appartient aux services du ministère de la culture et de la communication auxquels il a été transmis le 30 octobre 2005 de dégager, le cas échéant, des recommandations susceptibles d'être plus largement diffusées.

Mission Culture et Handicap

Groupe « Tarification »

Synthèse du rapport sur la tarification à l'égard des personnes handicapées dans le champ culturel

Le rapport intégral est annexé au présent bilan.

1. Les principes d'une tarification spécifique

L'application d'une tarification spécifique à l'égard des personnes handicapées pour favoriser leur accès aux équipements culturels peut s'appuyer sur trois logiques.

- Une logique de compensation socio-économique

Le principe d'un droit à compensation des conséquences du handicap est désormais pleinement intégré dans la *loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*. Compte tenu de leur situation économique généralement plus défavorisée que celle de l'ensemble de la population, les personnes handicapées doivent pouvoir bénéficier d'une compensation financière, sous forme de réduction ou d'exonération.

- Une logique de compensation relative à l'accessibilité de l'offre culturelle

Lorsque les conditions d'accessibilité sont jugées incomplètes ou insatisfaisantes, il est alors possible de mettre en œuvre une politique tarifaire venant en partie compenser ces carences. L'obtention d'un label comme celui délivré par l'Association Tourisme & Handicap peut être retenu pour évaluer cette accessibilité de manière objective.

- Une logique d'incitation tarifaire à fréquenter les lieux culturels

Les incitations tarifaires, tout comme l'amélioration de l'accessibilité, constituent indéniablement un des moyens de développer la fréquentation des lieux culturels par les personnes handicapées. En ce sens, ces incitations tarifaires s'inscrivent pleinement dans le cadre d'un projet de démocratisation de l'accès à la culture pour tous les publics.

2. Quels justificatifs ?

Les principaux justificatifs employés dans les établissements nationaux sont les suivants :

- la carte de la Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) délivrée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ;
- une attestation de la CAF dans le cadre d'une demande d'examen par la COTOREP et précisant le taux d'incapacité ;
- pour les victimes de guerre, sont prises en considération la carte de pensionné d'invalidité du ministère de la défense et la carte d'invalidité de l'Office national des anciens combattants ;
- une attestation d'allocations sociales délivrée par les organismes sociaux, comme par exemple l'allocation aux adultes handicapés ;

- pour les mineurs et les jeunes de moins de 20 ans, une carte ou une attestation délivrée par une Commission départementale d'éducation spéciale.

La sensibilisation et la formation des personnels d'accueil ou de caisse s'avèrent indispensables pour l'application de ces dispositions tarifaires et pour l'examen de situations particulières qui demandent d'allier souplesse et discernement (personnes de nationalité étrangère, mineurs handicapés et leur accompagnateur, oublis de justificatif, etc). La détection et la prise en compte de handicaps non déclarés ou perceptibles à première vue (personnes sourdes, handicap mental, etc) doit également être intégrée dans une politique globale d'accueil (voir les recommandations du groupe de travail sur la sensibilisation et la formation des personnels).

3. Etat des lieux des pratiques tarifaires dans quatre grands secteurs culturels

Cette synthèse des principales tendances observées dans quatre secteurs de la vie culturelle a pour objectif de permettre à chaque établissement de se situer dans le champ qui lui est le plus proche et d'orienter sa politique tarifaire.

- **Patrimoine et musées.** Dans la très grande majorité des établissements nationaux, la gratuité pour les personnes handicapées et leur accompagnateur est appliquée pour l'accès aux collections permanentes et aux expositions temporaires. Les services adaptés (visites guidées, ateliers, manifestations, etc.) peuvent faire l'objet d'une tarification, le plus souvent avec une réduction par rapport au plein tarif.

- **Spectacle vivant.** Les lieux de spectacle ne proposent que très rarement la gratuité d'accès, mais certains établissements publics offrent des réductions pouvant aller jusqu'à 20%.

- **Bibliothèques et médiathèques.** Le prêt de documents est gratuit dans la plupart des bibliothèques, des réductions pour l'emprunt de supports audiovisuels sont également courantes. Une meilleure communication de ces avantages est néanmoins souhaitable en direction des publics handicapés.

- **Cinéma.** Les personnes handicapées ne bénéficient pas à l'heure actuelle de tarifs spécifiques dans les grands réseaux de cinéma, alors que des avantages sont déjà accordés en faveur des jeunes et des publics relevant du champ social (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux).

Mission Culture et handicap

Groupe « Emploi des personnes handicapées »

Participants

Cité des sciences et de l'industrie (pilote), Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information, Centre Pompidou, Château de Versailles, Cité de la musique, Musée du Louvre, Musée du quai Branly, Muséum national d'Histoire naturelle, Parc de la Villette, Théâtre national de Chaillot, direction de l'administration générale, direction des musées de France.

Le groupe a établi un état des lieux en matière de politiques et de pratiques dans ce domaine dans les établissements participants ; il a constaté qu'il n'y existait pas de politique construite en matière d'emploi des personnes handicapées.

Il a décidé de travailler sur trois axes : l'information/sensibilisation du personnel des établissements, l'accès à l'emploi des personnes handicapées, l'adaptation au poste de travail et le maintien dans ce poste pour les salariés handicapés de ces établissements. Ces axes pourront être les premiers jalons d'une politique d'emploi des personnes handicapées.

Ses objectifs sont les suivants.

- Aider les établissements culturels à bien connaître la réglementation en matière d'emploi des personnes handicapées.
- Définir les besoins des établissements culturels ainsi que les attentes des personnes handicapées en matière d'emploi.
- Mettre en œuvre des actions concrètes répondant aux besoins des établissements.

Trois axes de travail ont été retenus :

- l'établissement d'un état des lieux en matière de politiques et de pratiques dans ce domaine dans les établissements participants (ci-joint) ;
- la création d'une base d'échanges et d'informations (fiche 1) ;
- la rédaction du guide : *Comment accueillir une personne handicapée et travailler avec elle* (fiche 2).



Cité des sciences et de l'industrie : médiateur sourd et chargée d'accessibilité aveugle

Mission Culture et handicap

Groupe « Emploi des personnes handicapées »

Etat des lieux en matière de politiques et de pratiques en ressources humaines utilisées en faveur de l'emploi des personnes handicapées au sein des établissements représentés

Toutes les entreprises et tous les établissements publics sont aujourd'hui confrontés à la problématique du handicap dans le milieu professionnel, qu'il s'agisse du recrutement des personnes souffrant d'un handicap, du maintien dans l'emploi de ces personnes, de l'adaptation à leur poste de travail, de l'information réglementaire et de la sensibilisation de leurs collègues de travail. La loi du 10 juillet 1987, modifiée par celle du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fait obligation à tout employeur du secteur privé et à tout établissement public occupant plus de 20 salariés, d'employer dans une proportion d'au moins 6 % de son effectif, des travailleurs handicapés ou de mettre en place des mesures équivalentes.

La Cité des sciences et de l'industrie

La Cité des sciences et de l'industrie a mis en place depuis plusieurs années une politique d'accessibilité en direction des visiteurs handicapés ; ses efforts en la matière ont été salués par l'obtention en 2001 du label Tourisme et handicap pour les quatre catégories de handicap. Parallèlement à ses actions en faveur de son public handicapé, la Cité favorise depuis longtemps l'emploi des personnes handicapées (le taux d'emploi des personnes handicapées atteint en 2004, 4.89% soit 23 personnes). Plusieurs actions ont été menées en ce sens mais restent ponctuelles. L'établissement est aujourd'hui dans une phase de construction future d'une politique d'emploi des personnes handicapées. Dans ce cadre, la Cité des sciences et de l'industrie a décidé de faire réaliser un diagnostic conseil.

Ce diagnostic a permis de faire un état des lieux, d'analyser les expériences réussies en matière d'emploi des handicapés, d'analyser les comportements positifs, les motivations partagées ainsi que les freins, les réticences et les blocages individuels ou collectifs qui peuvent exister au sein de l'établissement.

Aujourd'hui, la Cité souhaite dynamiser et structurer sa démarche d'insertion, de formation, de communication, de maintien dans l'emploi des personnes handicapées et souhaite aussi formaliser son engagement. Une convention avec l'AGEFIPH, signée le 7 février 2006, permettra de bénéficier d'une méthodologie adaptée à l'établissement, de mobiliser les différents interlocuteurs concernés, tant en externe qu'en interne, et de bénéficier des aides humaines, techniques et financières qui sont nécessaires au développement et à la pérennisation d'une telle politique.

La Cité de la musique

La Cité de la musique ne bénéficie d'aucune politique en matière d'emploi des personnes handicapées, mais souhaite négocier un accord avec ses partenaires sociaux.

Seule une personne handicapée travaille au sein de l'établissement qui a, par ailleurs, accueilli cinq stagiaires handicapés au cours de l'année 2005.

Le château de Versailles

En 2006, l'établissement a décidé de mener une politique active en faveur de l'accueil des personnes handicapées. Une quinzaine d'agents handicapés sont recensés dans l'établissement. Ce nombre ne reflète toutefois pas la situation réelle de l'emploi de cette catégorie de personnel en son sein dans la mesure où, d'une part, de création relativement récente (1995), l'établissement n'a pas encore l'assurance que ce nombre intègre l'ensemble des agents qui étaient handicapés avant cette date, et d'autre part, parce que les personnes

reconnues handicapées par la COTOREP ne souhaitent toujours pas faire connaître leur handicap. Ces personnels sont notamment suivis par le service de médecine de prévention de l'établissement. Il convient de noter que l'établissement ne dispose, en qualité d'établissement public administratif, d'un libre choix de recrutement que sur les agents recrutés en CDD, soit environ 90 personnes, ce qui restreint les possibilités d'emplois de personnes handicapées.

Le Musée du Quai Branly

Le Musée est une institution jeune en phase de création mais qui souhaite mettre en œuvre une politique volontariste d'emploi des travailleurs handicapés. Cette politique est fondée autant sur le l'appel direct à candidatures, que sur le recours à des centres d'aide par le travail ou des ateliers protégés. En amont, un important travail de réflexion a été mené, en étroite collaboration avec les partenaires sociaux, sur l'aménagement des postes de travail et sur la sensibilisation des personnes en interne au problème du handicap.

A ce jour, une convention entre l'établissement et l'association Ohé 75, spécialisée dans la pré sélection des candidatures de chercheurs d'emploi handicapés, a été signée et deux personnes handicapées ont déjà été recrutées.

La Bibliothèque Nationale de France (BnF)

La BnF ne dispose pas d'une politique formalisée d'emploi des personnes handicapées mais elle s'applique cependant à recruter des travailleurs handicapés lorsque cela est statutairement possible. A ce titre, elle constitue et tient à jour un recensement des candidatures de chercheurs d'emploi handicapés. Plusieurs recrutements de personnes handicapées par la voie contractuelle ont ainsi pu être réalisés ces trois dernières années, dans les corps gérés par le ministère de l'éducation nationale. Les demandes de recrutement présentées pour des corps relevant du ministère de la culture se sont heurtées à la priorité donnée pendant cette même période par le ministère aux recrutements par la voie des procédures "sapin" et n'ont donc pu aboutir. Une sensibilisation est entreprise sur la question de l'emploi des travailleurs handicapés et a fait l'objet d'une inscription au programme d'actions 2004-2007 de la BnF.

En revanche, si bon nombre de personnes handicapées reconnues par la COTOREP travaillant au sein de l'établissement, sont identifiées, celles recrutées avant 1995 ne sont pas toujours repérées et un état des lieux s'avère nécessaire.

Le Musée du Louvre

Le Musée du Louvre a mis en place depuis plusieurs années une politique d'accessibilité en direction des visiteurs handicapés, ses efforts en la matière ont été salués par l'obtention en 2002 du label « Tourisme et handicap ».

Concernant l'emploi des personnels handicapés, le Musée du Louvre a conduit une réflexion qui a abouti à des négociations avec les organisations syndicales et à la signature d'un protocole d'accord en faveur des personnels handicapés le 8 décembre 2005. Cet accord porte sur le recrutement de travailleurs handicapés et le maintien dans l'emploi de personnels devenus inaptes à leur fonction pour raison de santé. Cet accord prévoit à travers une organisation structurée (correspondants handicap, comité handicap et travail, commission de suivi) la mise en œuvre de mesures d'insertion et d'adaptation (aménagement de poste, accessibilité, formation, communication, action sociale) et, pour ce faire, un budget spécifique a été alloué.

Le Parc de la Villette

Aucune politique volontariste concernant l'emploi des travailleurs handicapés n'est actuellement mise en place dans l'établissement bien que la direction soit sensible au sujet. Un travail sur l'accessibilité du Parc a été mené et une personne sourde est actuellement employée

au sein de l'établissement. Un manque d'information et de connaissance des interlocuteurs sur cette problématique freine les initiatives.

Le théâtre national de Chaillot

A ce jour, aucune action n'a été réalisée en faveur de l'emploi des personnes handicapées

Le Muséum national d'histoire naturelle

Malgré une certaine sensibilité de la direction des ressources humaines aux problèmes d'emploi, d'intégration et de reclassement des personnels handicapés, le Muséum national d'histoire naturelle n'a pas mis en place de véritable politique d'emploi dans ce domaine. Différentes actions ponctuelles de recrutement ont été menées par le passé, des actions de reclassement et d'adaptation de poste ont été accomplies mais ce travail se fait toujours au cas par cas. Le Muséum rencontre un véritable problème de recensement de ses personnels handicapés. Actuellement, une réflexion est menée sur ce sujet entre la direction des ressources humaines, le service social et médical et les partenaires sociaux : réflexion sur les actions de sensibilisation, de recensement et d'aide aux personnels handicapés en poste...

*

En conclusion, aucun établissement représenté ne bénéficie d'une politique construite en faveur de l'emploi des personnes handicapées digne de ce nom. Toutefois, tous mènent des actions spécifiques de niveau hétérogène et plus particulièrement le Musée du Louvre, qui a signé, le 8 décembre 2005, un accord avec ses partenaires sociaux en faveur de l'emploi des personnes handicapées, et la Cité des sciences et de l'industrie qui a conclu, le 7 février 2006, une convention avec l'AGEFIPH.

Tous sont néanmoins animés de la même volonté de travailler ensemble sur le sujet et ainsi mettre à profit les expériences de chacun afin de progresser et d'avancer, sinon vers une politique ressources humaines au moins vers des pratiques ressources humaines concrètes et adaptées en matière d'emploi des personnes handicapées.

Mission Culture et handicap
Groupe « Emploi des personnes handicapées »
Fiche n° 1 : Création d'une base d'échanges et d'informations

Participants

Cité des sciences et de l'industrie (pilote), Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information, Centre Pompidou, Château de Versailles, Cité de la musique, Musée du Louvre, Musée du quai Branly, Muséum national d'Histoire naturelle, Parc de la Villette, Théâtre national de Chaillot, direction de l'administration générale, direction des musées de France.

L'un des axes sur lequel le groupe « Culture et handicap – Emploi des personnes handicapées » a travaillé a été la construction d'une base d'échanges et d'informations au sein de l'Intranet SEMAPHORE du ministère de la culture et de la communication. Cette base est hébergée dans le groupe de travail « Culture et handicap » : espace « Emploi des personnes handicapées ».

Objectifs

La création d'un espace de travail et de données commun vise à le rendre accessible aux membres du groupe « Culture et Handicap - Emploi des personnes handicapées ». Cet espace est un lieu d'informations, de partages d'expériences et d'outils de travail qui a pour but d'aider ses membres dans la mise en œuvre de pratiques ressources humaines en matière d'emploi des personnes handicapées.

Méthodologie

1/ Présentation et gestion de la base de données sur SEMAPHORE

SEMAPHORE a fait l'objet d'une présentation générale à l'ensemble des pilotes de chaque groupe de travail « Culture et Handicap » lors d'une réunion qui s'est tenue au ministère de la culture et de la communication le 19 avril 2005. Une séance de travail le 24 mai 2005 a permis de définir les priorités en matière de formation sur cet outil et, le 17 juin dernier, une première approche pratique a permis de créer l'espace dédié au groupe « Emploi des personnes handicapées » et de définir les membres qui pourront y avoir accès et s'y exprimer. Un pilote a été désigné pour la gestion générale de l'espace « Emploi des personnes handicapées » et l'ensemble des participants du groupe de travail sont « membres » de l'espace ; ils peuvent intervenir librement : lecture des documents, proposition et mise en ligne de documents, proposition et mise en ligne d'informations générales et d'informations d'actualité.

Un guide de l'utilisateur a été distribué à l'ensemble des membres du groupe de travail et des séquences de formation vont être organisées afin que chacun puisse être autonome sur cet outil de travail.

2/ Structure de la base

Après concertation des membres du groupe et en s'appuyant sur des outils déjà existants, il a été convenu que cette base serait composée des rubriques suivantes :

1^{ère} rubrique / Echange d'adresses et de contacts : cette rubrique regroupe un certain nombre d'adresses et de contacts utiles. Pour chaque contact indiqué sur la base, les missions et le rôle sont détaillés.

2^{ème} rubrique / Documentation et outils de travail : il s'agit de la mise en ligne des documents de travail utiles dès lors qu'une action concernant un travailleur handicapé doit être mise en œuvre.

3^{ème} rubrique / Partage d'expériences réussies, témoignages : cette rubrique se présente sous forme d'une zone libre d'expression déclinée en deux parties :

- une partie consacrée aux témoignages de travailleurs handicapés souhaitant s'exprimer sur leur expérience professionnelle,
- une partie consacrée aux témoignages d'employeurs quant aux expériences mises en œuvre en matière d'emploi des travailleurs handicapés.

4^{ème} rubrique / Recensement des candidatures / Bourse d'emplois : les candidatures reçues par les établissements publics et culturels représentés dans ce groupe de travail seront mises en ligne et ainsi accessibles à tous. Les curriculumms seront présentés sous forme de grille et seront anonymes, numérotés et classés par filières de métiers identifiées.

5^{ème} rubrique / Actualité : cette rubrique est ouverte à toute personne du groupe souhaitant faire part d'une information nouvelle. Elle implique une réactivité importante de la part de son administrateur.

D'autres emplacements retraçant l'organisation du travail du groupe, ses échéances et sa production, ont été créés afin que l'espace « Emploi des travailleurs handicapés » soit complet et confortable d'utilisation pour tous ses membres : comité de pilotage (regroupe les fiches pilotes qui ont servi de base de travail lors des comités de pilotage), comptes-rendus des réunions de groupe de travail, agenda, espace de rédaction du guide *Comment accueillir une personne handicapée et travailler avec elle*.

Conclusion

Cette base d'échanges et d'informations sera un outil de travail très utile pour l'ensemble des acteurs des services de gestion des ressources humaines qui auront à traiter du sujet du handicap au travail. Elle sera également l'un des outils qui fera perdurer les liens professionnels qui se sont tissés entre les membres du groupe « Culture et handicap – emploi des personnes handicapées ».

Mission Culture et handicap
Groupe « Emploi des personnes handicapées »
Fiche n° 2 : Rédaction d'un guide « Comment accueillir une personne handicapée et travailler avec elle »

Participants

Cité des sciences et de l'industrie (pilote), Bibliothèque nationale de France, Château de Versailles, Cité de la musique, Musée du Louvre, Musée du quai Branly, Muséum national d'Histoire naturelle, Théâtre national de Chaillot.

L'autre axe sur lequel le groupe « Culture et handicap – Emploi des personnes handicapées » a travaillé a été la rédaction d'un guide *Comment accueillir une personne handicapée et travailler avec elle*, à destination des responsables hiérarchiques et des collègues de travail.

Objectifs

L'objectif de ce guide est de sensibiliser les salariés et les responsables au problème du handicap au travail et de les aider dans leur relation avec leur collègue handicapé, en leur mettant à disposition un certain nombre d'informations.

Méthodologie

1/ Composition du guide

Après concertation des membres du groupe et en s'appuyant sur des outils déjà existants, il a été convenu que ce guide serait composé de la manière suivante :

- un préambule indiquant :
 - le contexte général et de la loi en matière d'emploi des personnes handicapées,
 - le rappel de la demande du ministre de la culture et de la communication exprimée auprès des établissements culturels publics en matière de réflexion commune à l'emploi des personnes handicapées,
 - la « photographie » de la population active handicapée en France,
 - les objectifs du guide.
- cinq chapitres :
 - le rappel condensé de la réglementation en matière d'emploi des travailleurs handicapés,
 - la typologie des différents handicaps,
 - les préalables au recrutement d'une personne handicapée,
 - l'accueil du travailleur handicapé au sein de son service (accueil et présentation de l'équipe, présentation du service et de la direction, suivi du salarié dans sa vie professionnelle (formation, mobilité, maintien dans l'emploi, etc),
 - les contacts utiles et les personnes ressources au sein de l'établissement (cette page sera personnalisée pour chaque établissement).

2/ Rédaction du guide

Chacun des membres des établissements publics culturels représentés a participé à la rédaction d'un chapitre du guide, puis l'ensemble a été amendé collectivement.

Le guide a ensuite été remis à un rédacteur extérieur et à un juriste.

Une fois édité, ce guide fera l'objet d'un accompagnement au sein de chaque établissement et d'une communication interne au moment de sa diffusion.

Conclusion

La rédaction du guide a réellement fédéré le groupe qui s'est beaucoup impliqué dans ce projet. Le travail de recherches et de réflexion a permis à chacun d'accroître ses connaissances en matière de handicap et de handicap au travail. Il a également permis de faire évoluer les perceptions que chacun peut se faire du handicap et plus particulièrement du handicap au travail.

Mission Culture et handicap

Groupe « Accueil des visiteurs handicapés mentaux »

Participants

Centre des monuments nationaux (pilote), Bibliothèque nationale de France, Centre Pompidou, Théâtre national de Chaillot (Accès culture), Cité de la musique, Cité des sciences et de l'industrie, Musée du Louvre, Muséum national d'Histoire naturelle, Opéra national de Paris, Réunion des musées nationaux.

Objectifs

Le handicap mental est souvent mal appréhendé par les médiateurs des établissements culturels qui se trouvent désarmés, en termes de communication, devant la diversité et la complexité des déficiences induites. Comment se comporter ? Comment établir le contact ? Comment transmettre ? Comment évaluer la pertinence de la prestation ?...

C'est pourquoi le groupe s'est attaché dans un premier temps à lister les solutions qui permettront de lever ces appréhensions, frein majeur à toute motivation et mobilisation des équipes.

Ce n'est que dans un deuxième temps que pourra être entreprise la structuration d'une offre culturelle que l'on pourra espérer être « réellement » adaptée.

Trois axes de travail ont été retenus prioritairement :

- formation du personnel de médiation (fiche 1) ;
- création d'une offre groupée inter-établissements (fiche 2) ;
- réalisation d'un cahier de préconisations (fiche 3).

Mission Culture et handicap

Groupe « Accueil des visiteurs handicapés mentaux »

Fiche 1 : formation accueil personnes handicapées mentales



Objectifs des sessions de formation à l'accueil des publics déficients intellectuels

Organisés « sur mesure » par l'Unité de Recherche et de Formation Neuro-Pédagogique (URFP), ces modules de formation sont conçus comme des outils de soutien méthodologique au développement des capacités d'adaptation et d'application des pratiques professionnelles aux publics déficients intellectuels. Leurs contenus prennent en compte la diversité des établissements représentés, des champs culturels concernés (patrimoine, bibliothèque, spectacle vivant, etc.), et la pluralité des métiers ciblés, de façon générique par grand type de famille professionnelle afin de pouvoir modéliser la démarche auprès du plus grand nombre d'équipements culturels possible.

Première session test

Cette session test a été organisée à l'automne 2005 par l'URFP pour 8 personnes.

Les stagiaires étaient des animateurs, conférenciers, artistes intervenant auprès des personnes handicapées et personnes organisatrices d'actions en faveur des publics handicapés.

Elle s'est déroulée en 6 jours (6 heures/jour) dans les locaux de l'URFP pour les parties théoriques et dans les établissements concernés pour les mises en pratique.

<u>Etablissements</u>	Fonctions participants
Accès Culture	1 responsable
Centre des monuments nationaux	3 conférenciers
Cité des sciences et de l'industrie	1 responsable accueil PH mental
	2 animatrices ateliers
Musée du Louvre	2 animateurs ateliers

Cette première formation « test » a tenu ses promesses en matière de soutien méthodologique (contenus/niveaux d'appréhension, outils de médiation et de réflexion pour la mise en place de produits adaptés...). Les séances d'application pratique auprès du public concerné, via les animations organisées consécutivement aux parties théoriques des modules (gestion du groupe et des individus, détection du niveau d'attention du public...), ont été perçues comme pédagogiquement efficaces. La participation inter-établissements culturels a été ressentie comme un plus enrichissant par l'ensemble des participants (ouverture sur d'autres champs professionnels, convergence et complémentarité des savoir-faire, diversité des lieux de démonstration...). Les enseignements résultant de ce stage sont unanimement reconnus

comme parfaitement transférables aux autres publics (enrichissement des pratiques professionnelles habituelles).

Sessions de formation 2006

Pour répondre au souhait d'approfondir les notions abordées lors de la session 2005, une **session de perfectionnement** est programmée en 2006. Elle viendra s'ajouter aux **deux sessions de formation initiale** également prévues sur cette année. La durée de chaque session passe à **7 jours**, afin de conforter l'assimilation des notions théoriques abordées durant la session dans la réalité des pratiques professionnelles de chaque participant. Leur effectif passe à **10 participants** maximum, vu l'ampleur des équipes potentiellement concernées, notamment à cause de l'inscription du réseau des conférenciers de la Rmn à partir de 2006.

Le calendrier de ces 3 sessions est fixé comme suit :

Session 1 : niveau débutant		Session 2 : niveau débutant		Session 3 : perfectionnement	
Neuro-pédagogie	27/04/06	Neuro-pédagogie	21/09/06	Neuro-pédagogie	28/09/06
Art-pédagogie	28/04/06	Art-pédagogie	22/09/06	Art-pédagogie	29/09/06
Outils pédagogiques	04/05/06	Outils pédagogiques	05/10/06	Outils pédagogiques	12/10/06
	18/05/06		19/10/06		26/10/06
	01/06/06		09/11/06		16/11/06
	14/06/06		23/11/06		30/11/06
	29/06/06		07/12/06		14/12/06

Mission Culture et handicap

Groupe « Accueil des visiteurs handicapés mentaux » Fiche 2 : propositions d'offre culturelle groupée inter-établissements



Objectifs

La mise en place de programmes inter-établissements est un des projets prioritaires du groupe de travail depuis sa création. Des cycles thématiques, regroupant les interventions des divers établissements membres du groupe de travail, pourraient être proposés de façon pérenne, à partir du mois de septembre 2006.

Méthode

Une collaboration s'est initiée à cet effet entre les établissements du groupe qui désirent proposer des cycles thématiques d'animations mutualisant les propositions de leurs programmes respectifs et le **pôle « handicap »** des **PEP75**, association organisatrice de séjours de découverte du patrimoine parisien pour le jeune public, scolaire - primaire et secondaire - ou péri-scolaire (centres de loisirs), quelle que soit sa situation de handicap (**spécialisation déficience intellectuelle**). Les PEP75 se sont en effet montrées intéressées par le principe d'insertion de ces propositions à l'intérieur de leur catalogue intégrant déjà des interventions dans certains établissements du groupe (Louvre, Centre Pompidou, Cité des sciences et de l'industrie, Muséum national d'Histoire naturelle, Centre des monuments nationaux).

Réalisations

Seize cycles essentiellement destinés au **public francilien** (480 structures en Ile-de-France), ont d'ores et déjà été mis au point à partir de quatre thématiques offrant la souplesse nécessaire à l'organisation d'un panel de programmes intégrant les propositions des différents membres du groupe (une demi-journée par établissement) :

- **l'influence de l'homme sur la nature**
- **le réel / l'imaginaire / le fantastique**
- **les coulisses de l'image [la lumière, la couleur, le décor, etc.]**
- **le son [la musique, la danse, etc.]**

Programmés de façon échelonnée sur l'année scolaire 2006/2007, selon un nombre de demi-journées variable en fonction du projet pédagogique de la structure demandeuse, ils présentent l'avantage de mettre en œuvre un travail sur la durée, favorable à la qualité de médiation en direction des publics ciblés.

Communication

Les PEP75 et les membres du groupe communiqueront conjointement sur ces propositions de cycles thématiques, via :

- la brochure PEP75 rentrée scolaire 2006/2007
- le salon Autonomic de juin 2006, auquel participe la majorité des membres du groupe
- le forum de la vie scolaire organisé à la Cité des sciences et de l'industrie à la rentrée scolaire 2006/2007 (l'accent sera mis sur l'offre adaptée pour les scolaires handicapés)
- la lettre numérique @riane du groupe « Communication » de la mission « Culture & handicap ».

Etablissements membres du groupe concernés : Accès culture, Centre des monuments nationaux, Centre Pompidou, Cité de la musique, Cité des sciences et de l'industrie, Musée du Louvre, Muséum national d'Histoire naturelle [grande galerie de l'évolution], Opéra national de Paris.

Mission Culture et handicap

Groupe « Accueil des visiteurs handicapés mentaux »

Fiche 3 : cahier de recommandations



Réalisation d'un cahier de préconisations/document ressource pour le domaine culture/handicap mental

Objectifs

Ce cahier de préconisations devra soutenir le développement de propositions adaptées dans les établissements (ou structures) désirant améliorer l'accueil des personnes handicapées mentales. Il s'appuiera sur **une approche concrète, ancrée dans les réalités de métiers et de terrain propres aux problématiques des secteurs concernés** (musées, patrimoine monumental et architectural, spectacle vivant, bibliothèques...). Il s'efforcera d'apporter **des solutions pratiques** pour aider à la conception de projets d'accueil des personnes handicapées à partir de la spécificité culturelle, de la réalité des équipes et des moyens de chaque établissement.

Ce document devra pouvoir être actualisé en permanence et sera donc conçu sous une forme évolutive. Afin de faire circuler l'information auprès du plus grand nombre, il sera mis en ligne sur les sites **Internet et Intranet du ministère de la culture et de la communication**, et régulièrement enrichi de nouveaux contenus et témoignages en lien avec le développement de l'actualité de ce dossier au sein des établissements concernés.

Méthode

1. Les membres du groupe de travail apporteront leur concours à la préparation des éléments constitutifs de ce document ressource, qui regroupera des réponses aux questionnements sur la prise en compte de ces publics spécifiques, des informations sur les bonnes pratiques en matière de mise en accessibilité, etc.

Ils devront, à cet effet, s'attacher à

- La réalisation d'un état des lieux « accueil des publics handicapés mentaux » pour chaque institution/structure membres du groupe

Réalisation d'une fiche descriptive des politiques et actions menées [ou projets] en direction de ces publics par établissement/structure membre du groupe.

- La collecte d'informations et la structuration des éléments constitutifs du cahier de préconisations :

Ce cahier devant être un outil d'aide à la réflexion et à la décision pour faciliter la mise en place de projets, il s'agira pour les membres du groupe de collecter et structurer les informations/ éléments/ documents permettant de :

- décliner les modalités de prise en compte des spécificités de ce public / champs professionnels et secteurs concernés
- développer des outils méthodologiques permettant d'assister les équipements culturels dans leur travail de médiation en direction de ces publics :
 - . aide à l'adaptation d'activités déjà existantes (ateliers, visites, spectacles...)
 - . aide à la réalisation d'outils adaptés (notices de visites, supports pédagogiques, documents multimédia...),
- modéliser les fiches techniques modulables qui viendront compléter les recommandations de ce cahier [questionnaire protocole d'accueil, médiation humaine, dispositifs compensatoires, contenus de sessions de sensibilisation ou formation, etc.], fiches amenées à évoluer au fil des compléments et remises à jours régulièrement apportés en fonction des projets et besoins émergents des membres du groupe.

2. Afin de prendre en compte le contexte dans lequel se déroulent ces activités, les contraintes auxquelles ce public doit faire face et ses attentes en matière d'aide à l'accès à l'offre culturelle, les membres du groupe seront assistés dans ce projet par les représentants invités des associations représentatives de personnes handicapées mentales, des associations organisatrices de sorties culturelles et des institutions ou structures d'accueil ayant une pratique régulière de ces activités.

Ces **contacts « publics »** ont été retenus parmi les contacts/partenaires privilégiés des établissements du groupe pour les actions habituellement menées en direction de ces publics (IMP Belleville, Club Espoir Avenir, Foyer Les Jours heureux, EMP René Lalouette, PEP 75, CCAJ Résolux, UNAPEI).

Mission Culture et Handicap

Groupe « Promotion – communication »

Participants

Réunion des musées nationaux (pilote), Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information, Centre des monuments nationaux, Cité de la musique, Cité des sciences et de l'industrie, Centre Pompidou, Château de Versailles, Musée Guimet, Musée du Louvre, Musée d'Orsay, Muséum national d'Histoire naturelle, Théâtre national de Chaillot et Comité régional du tourisme Paris Ile-de-France.

Objectifs

Le groupe a voulu répondre aux questions suivantes : comment faire en sorte que les personnes concernées soient au courant des offres que les établissements développent à leur intention ? Comment les atteindre et communiquer efficacement ces offres ?

Il a travaillé sur trois axes.

Participation à des salons et manifestations

Le comité de pilotage « Culture et Handicap », le 12 janvier 2006, a validé la proposition du groupe d'une participation importante et unifiée au salon Autonomic, réunissant de nombreux acteurs de l'accessibilité, qui se tiendra à la porte de Versailles les 7, 8 et 9 juin 2006 : 13 établissements seront présents dans un « Village culture ». Ils proposeront des stands, des conférences, des débats, une galerie tactile et olfactive (moulages, espèces végétales...) et un espace ateliers permettant de donner aux visiteurs un aperçu de la diversité de leurs activités culturelles (ateliers chorégraphiques pour les sourds, écriture cunéiforme pour les aveugles...). Parallèlement, les établissements ont renforcé leur offre culturelle à destination des personnes handicapées pendant cette période. Le programme complet est consultable sur le site <http://www.rech2006.com>.

Le 4^e Forum de la visite scolaire organisé à la Cité des sciences et de l'industrie, le 4 octobre 2006, (54 établissements participants en 2005 et une fréquentation de 1000 enseignants) mettra de son côté en valeur les propositions à destination des scolaires handicapés.

Communication commune

Une lettre électronique inter-établissements baptisée @riane a été créée par une dizaine d'établissements du groupe. Trimestrielle, sa rédaction est tournante entre tous les établissements. Cette lettre résume les principales prestations proposées aux visiteurs handicapés. Elle est en ligne, sur un site en cours de construction : <http://www.arianeinfo.org/>.

Chaque établissement la diffuse à ses relais et contacts, sous forme électronique ou sur support papier.

Après un test avec un numéro 0, le n°1 va être diffusé progressivement, notamment à l'occasion du salon Autonomic qui se tiendra du 7 au 9 juin 2006.

Lettre d'informations culturelles à usage des publics handicapés
conçue par les établissements nationaux :

ACCES CULTURE / THEATRES ACCESSIBLES

Arianeinfo 01

EDITO MAI, JUIN, JUILLET, AOÛT 2006

Rechercher

Edito

"Les grandes oeuvres d'art ne sont grandes que parce qu'elles sont accessibles et compréhensibles à tous."

Léon Tolstoï. *"Qu'est-ce que l'art?"*

Des musées aux expositions, des théâtres aux bibliothèques, des sites historiques aux cités dédiées à la musique, aux sciences et à l'industrie, cette lettre d'information **arianeinfo** vous aide à découvrir la diversité des offres culturelles accessibles à tous.

Rédigée et publiée chaque trimestre par les principaux établissements culturels nationaux, ce rendez-vous sur internet marque l'importance que nous attachons à l'accueil de tous les publics.

Nous aurons le plaisir de vous recevoir les 7, 8 et 9 juin prochains au sein du Village Culture du Salon AUTONOMIC. Un grand nombre d'animations* gratuites vous seront proposées pendant ces trois jours.

A bientôt

*Programme sur www.rech2006.com

[Imprimer la page Ariane](#)

LIEUX CULTURELS

[BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION](#) | [CENTRE POMPIDOU](#) | [BIBLIOTHÈQUE NÂT. DE FRANCE](#)
[CHÂTEAU DE VERSAILLES](#) | [MUSÉE LE LOUVRE](#) | [CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE](#) |
[CITÉ DE LA MUSIQUE](#) | [MUSÉUM NÂT. D'HISTOIRE NATURELLE](#) | [ACCES CULTURE/THEÂTRES](#)
[ACCESSIBLES](#) | [GALERIES NÂT. DU GRAND PALAIS](#) | [MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE NATIONALE](#) |
[MUSÉE DES ANNÉES 30](#) | [MUSÉE D'ORSAY](#) | [CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU](#) |
[CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX](#) | [CENTRE DES MONUMENTS NÂT. PENDANT AUTONOMIC](#) |
[MUSÉE DU QUAI BRANLY](#) |

PARTENAIRE : [COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME](#)

[Retour lieux culturels](#)

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION

En complément, un document (format double carte postale) listant les personnes contact pour tous les établissements du groupe va être financé par le CRT. Il sera diffusé largement.

Siglage

C'est une attente forte des personnes handicapées, des familles et de leurs proches que de pouvoir disposer d'informations d'accessibilité faciles d'accès.

Le groupe a travaillé d'emblée avec un fournisseur de contenus, Plurimédia qui est une agence de presse, centrée sur la culture et qui alimente les rubriques informatives de *Pariscope*, *Zurban*, *Télérama* etc....

Une rencontre avec le rédacteur en chef a conduit à la méthodologie suivante : Plurimédia étudie actuellement une signalétique de sites ou de prestations fondées sur les pictogrammes classiques et compatibles avec son système informatique. Si les pictogrammes ne peuvent tous apparaître comme pour les salles de cinéma, un système de renvoi par lettre sera étudié.

Ces informations seront communiquées par chaque établissement.

Les établissements ayant reçu le label « Tourisme et Handicap » seront mentionnés. Les coordonnées d'une personne contact par établissement seront aussi indiquées.

Un partenariat pilote pourrait être engagé avec *Zurban*, avant d'être étendu aux autres hebdomadaires similaires. Sa mise en place est prévue en juin 2006.

Mission Culture et handicap

Groupe « Nouvelles technologies et handicap »

Participants

Basilique cathédrale de Saint-Denis (pilote), Bibliothèque nationale de France, Centre des monuments nationaux, Centre Pompidou, Château de Versailles, Cité des sciences et de l'industrie, Musée des arts et métiers, Musée du Louvre, Musée du quai Branly, Parc de la Villette, Réunion des musées nationaux, Théâtre national de Chaillot (Accès culture).

L'Université de Paris 8 Saint-Denis (département Nouvelles technologies et handicap) est associée aux travaux du groupe.

D'autres établissements sont intéressés par les travaux du groupe et viennent régulièrement le renforcer.

Objectifs

Les applications des nouvelles technologies dans le domaine de l'accessibilité aux visiteurs handicapés ont été jusqu'à présent trop peu explorées. Le groupe de travail a choisi de travailler sur plusieurs sujets :

- les audioguides pour les déficients visuels ;
- les vidéoguides en langue des signes ;
- les audiophones avec boucles magnétiques ;
- les maquettes tactiles et sonores ;
- la numérisation et la restitution d'objets non accessibles, pour les rendre tactiles ;
- la restitution de sons en 3D.

Après un état des lieux des dispositifs existants, les participants ont décidé d'exercer une veille et d'échanger des informations sur les réalisations prévues par certains participants. L'actualité des projets programmés a conduit le groupe à donner la priorité à la réalisation d'audioguides pour les déficients visuels et de vidéoguides en langue des signes.

Plusieurs établissements ont planifié des projets dès 2006 :

- le château de Versailles ;
- la Basilique cathédrale de Saint-Denis ;
- le musée du quai Branly ;
- la Réunion des musées nationaux, avec le musée de l'Orangerie ;
- le musée du Louvre.

Des premiers échanges concrets ont permis aux membres du groupe d'enrichir leurs informations pour monter à bien leur projet. Le vidéoguide pour la visite des Grands appartements du Château de Versailles (société Antenna Audio France/ACT) sera mis en service en juillet 2006 et celui pour la visite de la nécropole royale de la Basilique de Saint-Denis (société Ophrys System) en septembre 2006. Ils proposeront une visite guidée en langue des signes par un conférencier sourd.

Un parcours spécifique audioguidé pour les personnes déficientes visuelles incluant des éléments tactiles et de l'audiodescription sera également mis en service en septembre 2006 à la Basilique de Saint-Denis.

Ces projets novateurs sont le fruit d'une collaboration importante entre les médiateurs culturels des monuments, dont les conférenciers sourds, et s'intègrent dans des politiques existantes d'accueil des publics, comme les visites adaptées. Elles donnent également l'opportunité à des sociétés d'audioguidage de créer de nouveaux outils dont pourront profiter d'autres établissements culturels.

A l'intérieur de ce groupe de travail, ce sont également des méthodologies et des processus types qui sont testés pour parvenir aux meilleurs parcours possibles qui répondent aux besoins des publics visés, avec la collaboration d'associations représentatives de personnes handicapées.

Château de Versailles

Réalisation d'un vidéoguide en langue des signes pour les Grands appartements

En 2004, le Château de Versailles a lancé une consultation pour le renouvellement de l'audioguidage du circuit des Grands appartements, principal circuit de visite du château. Le cahier des charges prévoyait que le prestataire devait proposer un dispositif d'aide à la visite pour les personnes sourdes.

La société retenue, **Antenna Audio France/ACT**, a proposé dans son offre la mise à disposition d'une dizaine de palms audiovisuels (PDA) dénommés « visioguides » ou « vidéoguide ». Sur ces palms est enregistré un film présentant une personne sourde faisant visiter les salles du musée en langue des signes.

Le texte a été écrit par le conférencier sourd.

Le vidéoguide a été conçu uniquement comme une aide à la visite. Il a été décidé de réduire au minimum la présentation (pas d'arborescence complexe ; 5 illustrations seulement) et le nombre de salles présentées est un peu inférieur à celui du commentaire audioguidé.

Il a été décidé d'utiliser un matériel de type PALM (PDA) pour avoir un écran suffisamment grand pour présenter le buste et le visage de la personne qui signe, éléments indispensables pour la compréhension du discours.

Les noms propres sont épelés par le signeur ; ils font l'objet d'un sous-titrage de même qu'un certain nombre de « mots clés ».

Les difficultés rencontrées tiennent essentiellement au fait que c'était la première expérience de l'établissement culturel en la matière et une des premières pour la société Antenna Audio, les autres expériences ayant été réalisées à l'étranger.



Les vidéoguides seront prêtés aux personnes sourdes au même tarif que les audioguides.

Il est évident que le vidéoguide ne pourra pas être rentable en tant que tel, mais pris dans la globalité des produits d'audioguidage offerts par la société, ce coût reste marginal, la distribution en grand nombre des audioguides vient compenser le coût de réalisation du vidéoguide.

Calendrier

La mise en service est prévue en juillet 2006

Mission Culture et handicap

Poursuite des travaux des groupes de la première étape

Quatre des six groupes de la première étape ont continué à travailler, les deux autres (« Pictogrammes » et « Accessibilité des sites internet ») ayant achevé leurs travaux.

Groupe « Malvoyants »

Participants

Cité des sciences et de l'industrie (pilote), Basilique cathédrale de Saint-Denis, Bibliothèque nationale de France, Centre Pompidou, Cité de la musique, EMOC, Musée de l'air et de l'espace, Musée du Louvre, Musée du quai Branly, Opéra national de Paris, Palais de la découverte, Théâtre national de Chaillot.

Le groupe avait atteint ses objectifs qui consistaient à :

- mettre en œuvre au moins une réalisation par établissement en 2004 ;
- rédiger un cahier des charges pour l'amélioration de l'accessibilité aux malvoyants.

Il a néanmoins continué à se réunir pour suivre la mise en place des nouvelles réalisations modélisables et décidé de mettre en commun les informations sur ces réalisations dans un espace de travail partagé sur l'intranet du ministère (Sémaphore).

Groupe « Alarmes visuelles et information en temps réel des personnes sourdes »

Participants

Cité des sciences et de l'industrie (pilote), Musée du Louvre, Théâtre national de Chaillot, Palais de la découverte, Centre Pompidou, Musée du quai Branly, Bibliothèque nationale de France, Cité de la musique, Parc de la Villette.

Le groupe avait testé des dispositifs d'alarmes visuelles et rédigé un cahier de préconisations pour la normalisation de ces alarmes.

Ces préconisations ont été transmises par le ministère de la culture et de la communication au ministère de l'intérieur, chargé de rédiger les textes d'application de la loi du 11 février 2005 en matière de sécurité.

Des alarmes ont été installées à la Cité des sciences et de l'industrie dans les salles de réunions. Elles ont été présentées à l'ensemble des établissements intéressés. Le dispositif va être étendu à toutes les zones où des personnes sourdes peuvent se trouver isolées du flux du public de la Cité des sciences et de l'industrie en 2006 et 2007.

La suite du travail du groupe va dépendre de l'évolution de la réglementation.

Groupe « Sensibilisation du personnel »

Participants

Parc de la Villette (pilote), Bibliothèque nationale de France, Centre des monuments nationaux, Cité de la musique, Musée du Louvre, Musée du quai Branly.

Les échanges et réflexions du sous-groupe avaient abouti au printemps 2004 à une fiche type de présentation de formation et à une méthode de partage des données, en vue d'une circulation organisée des informations.

Un espace de travail partagé a été créé sur l'intranet du ministère de la culture et de la communication (Sémaphore), comme lieu de ressources sur les opérations de formation ou sensibilisation, pour les établissements participants. L'alimentation de ce lieu de ressources va être repris en charge par le groupe « Emploi des personnes handicapées » qui réunit des personnes en charge des ressources humaines et de la formation.

Groupe « Accessibilité des bâtiments existants »

Participants

Basilique cathédrale de Saint-Denis (pilote), Bibliothèque nationale de France, Cité de la musique, Musée du Louvre, Muséum national d'histoire naturelle, Palais de la découverte, Parc de la Villette, Château de Versailles, EMOC, Centre des monuments nationaux

Ce groupe de travail a permis la création ou l'actualisation de plans d'actions pour améliorer l'accueil des publics handicapés, notamment au niveau de l'accès physique.

Pour les années 2003-2004, les établissements ont mutualisé leurs efforts, renforcé leurs actions et insufflé une nouvelle politique dans la plupart des établissements participants. Un tableau synthétique résume les actions menées par ces établissements a été joint au bilan de la première étape de la mission Culture et Handicap.

Pour les années 2005-2006, chaque site a travaillé à la mise en œuvre de son plan d'actions. C'est le cas, par exemple, du Centre des monuments nationaux pour la Basilique cathédrale de Saint-Denis (mise en place d'un élévateur et d'une rampe d'accès) et du Château de Versailles (projet d'accès facilité dans la cour royale et l'accessibilité du petit parc pour les personnes à mobilité réduite).

Plusieurs établissements, comme le Muséum national d'histoire naturelle, ont par ailleurs obtenu des labels « Tourisme et Handicap ».

Le nouveau groupe sur l'application, dans le domaine du cadre bâti, de la loi du 11 février 2005, qui va se mettre en place à l'automne 2006, pourra notamment s'appuyer sur les plans d'action élaborés par ce groupe.

Mission Culture et handicap

Ouverture d'espaces de travail partagés dans Sémaphore

Au cours de la première étape (mai 2003 – avril 2004) de la mission Culture et Handicap, la synergie croissante entre établissements a fait émerger la nécessité d'un outil permettant de partager des informations et de travailler à distance sur les mêmes documents.

Les groupes « Malvoyants » et « Accessibilité des bâtiments existants », notamment, voulaient créer des lieux de ressources partagées permettant de s'informer mutuellement sur les réalisations de leurs établissements, de signaler des bonnes pratiques ou des publications intéressantes.

Le groupe « Sensibilisation des personnels » est allé d'emblée plus loin en se fixant pour objectif le partage d'informations sur les formations mises en œuvre au sein de chaque établissement participant. Il a, pour cela, créé des fiches-type décrivant ces formations et les politiques correspondantes de chaque établissement.

Les échanges avec les représentants du ministère de la culture et de la communication ont conduit à la création d'espaces de travail partagés sur l'Intranet de ce ministère (Sémaphore).

Il a été décidé d'étendre cet outil à toutes les personnes associées à la mission « Culture et Handicap », mais aussi à celles participant à la mission « Vivre ensemble » (notamment au groupe de travail « Elargissement des publics »), car les synergies entre les deux missions sont flagrantes. Plus de 180 personnes ont maintenant un droit de lecture sur tous les espaces de travail mis en place.

La construction du dispositif s'est faite progressivement depuis début 2005, en fonction de l'avancement des travaux des groupes et de l'appropriation du fonctionnement de Sémaphore par les pilotes, qui se sont formés sur le tas au fur et à mesure de leurs besoins. Cet avancement est donc inégal selon les groupes.

Pour la seule mission « Culture et Handicap », onze espaces thématiques (un par groupe de la première et de la deuxième phase) ont été créés, ainsi qu'un espace présentant les travaux du comité de pilotage et les informations transversales (texte de la loi du 11 février 2005, par exemple).

Chaque espace présente, au minimum, les comptes rendus des réunions, la liste des participants et les éléments de bilan produits par le groupe correspondants.

Les espaces des groupes « Emploi des personnes handicapées », « Accueil des publics handicapés mentaux » et « promotion – communication » donnent accès aux documents élaborés en commun et à des outils de travail.

Le groupe « Emploi des personnes handicapées » a créé une base d'échanges et d'information où chaque établissement mettra notamment en ligne des informations sur les candidatures de travailleurs handicapés qu'il aura reçues.

Les membres du groupe « Sensibilisation des personnels » ont commencé à installer les fiches décrivant leurs formations.

Les espaces de travail vont continuer à s'étoffer et sont maintenant devenus pour certains groupes un outil indispensable.